



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 15 Décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 37
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 15
Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
9 décembre 2022

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

22 DEC. 2022

**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**

22 DEC. 2022

1 - Commande Publique

1.4 - Autres types de contrats

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Territoire d'industrie : Signature, avec l'association L'Etape, d'une convention relative à la conception de modes de garde d'enfants sur horaires atypiques

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
Mme Nathalie BOUILLARD				X	
Mme Catherine CAILLY				X	
M. Pascal DALIGAULT				X	
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE				X	
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD				X	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
M. Jean LUCAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY			M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU			M. Didier DUCHEMIN		
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS			M. Eric MARTIN		
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA			M. Gilles FAUCON		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	37	0	7	15	2
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	37				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)	44				

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En 2021, dans le cadre de la démarche Territoire d'industrie, l'Intercom de la Vire au Noireau a réalisé un diagnostic destiné à détecter les services susceptibles d'améliorer la qualité de vie des salariés au quotidien.

La garde des enfants en bas âge, notamment sur des horaires atypiques et sur des périodes de vacances scolaires, a été identifiée comme l'une des thématiques devant être travaillée prioritairement pour favoriser l'attractivité des entreprises locales et faciliter l'accès à l'emploi, notamment des femmes.

Dans le cadre de l'action « Femmes et précarité », l'association L'Etape a décidé d'investiguer cette problématique durant l'année 2021.

En vue de travailler sur les actions à mettre en place pour améliorer l'offre de services de garde des enfants, un groupe de travail représentatif de l'ensemble des acteurs de cette thématique a été mis en place par L'Etape en janvier. Ce groupe de travail s'est articulé autour de 3 collèges :

- un collège des représentants des instances professionnelles en charge de la garde d'enfants, de l'enfance et de la parentalité,
- un collège des parents,
- un collège des entreprises constitué (idéalement) de 3 à 4 binômes dirigeant-Ressources Humaines / représentant du Comité Social et Economique (CSE).

Cette démarche partenariale a permis d'imaginer un mode de garde innovant pour les enfants de 0 à 12 ans au profit des salariés travaillant sur des horaires atypiques présentés aux entreprises le 30 juin dernier. Ce mode de garde, couplé à une application, serait expérimenté en 2022.

Au vu de l'intérêt de la démarche pour renforcer l'attractivité du tissu économique local, il est proposé de verser à l'association L'Etape, pour la phase I de co-construction, une subvention de 1 000 € TTC.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 12 janvier 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- attribuer à l'association L'Etape une subvention de 1 000 € TTC pour la phase I « co-construction » de la démarche mode de garde d'enfants sur horaires atypiques,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec L'Etape la convention d'octroi de subvention annexée à la présente ainsi que tout document relatif à ce conventionnement.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Annick ALLAIN




Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





CONVENTION ENTRE L'ÉTAPE ET L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU - 2022
Dans le cadre de l'action « Femmes et précarité » :
Modes de garde d'enfants à des horaires atypiques

L'objet de L'Étape est l'accompagnement vers et pendant d'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Notre association a initié en 2019 /2020 une étude sur les modes de garde d'enfants à des horaires atypiques, cette convention porte sur la poursuite de cette action, dans le cadre de l'action "Femmes et précarité".

Il s'agit de poursuivre les pistes de travail qui ont émergé des études menées en 2019 et 2020 et la mise en adéquation avec l'enquête sur l'attractivité du territoire et les besoins en services aux salarié·e·s menée par l'intercom de la Vire au Noireau dans lequel l'axe parentalité est repéré comme piste d'amélioration.

✎ Actions

- Groupe de travail pluridisciplinaire avec la participation des bénéficiaires de l'action Relais-Parents
- Préparation d'une expérimentation

§ Public concerné

- Femmes et familles monoparentales en recherche d'emploi ou salarié·e·s
- Entreprises de tous secteurs, plus particulièrement les secteurs dits "en tension" en terme de recrutement
- Professionnels de l'insertion, de l'emploi et de la formation
- Professionnels de la garde d'enfant, parentalité et familles

¶ Montant demandé : 1 000 € TTC (règlement à la signature de la convention).

Intercom de la Vire



Vire, le 14/11/2022.

Fabienne LE BERRE, directrice



Siège : 2, rue de la Monderie 14500 Vire Normandie
02 31 68 88 65 - letape-vire@letape-emploi.fr
www.letape-emploi.fr

<https://www.facebook.com/LEtapeEmploi/>

https://twitter.com/l_etape

<https://www.linkedin.com/company/association-l-etape>

Quallopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation ; Bilan de compétences ; Actions permettant de valider les acquis de l'expérience.